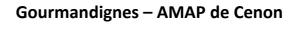
FICHE RÔLE du "Parfait COORDINATEUR"





A **l'Amap Gourmandignes de Cenon**, le Coordinateur a pour rôle de faire l'intermédiaire entre le Producteur dont il gère le contrat Produit, et les amapiens ainsi que le CA.

Le but est d'être le garant du bon fonctionnement du contrat. Le coordinateur n'est pas seul, bien évidemment, le CA l'accompagnera dans ce qu'il estime nécessaire surtout à ses débuts.

Voici les principaux faits et gestes

Vis à vis du Producteur et l'amapien :

- **Être** le représentant du Producteur auprès des amapiens et de l'association.
- **Définir** avec le producteur le contrat qui sera proposé aux amapiens : produits, dates de distributions, modalités de paiement (avec l'aide du C.A. si nécessaire)
- **Prendre le temps** de présenter aux amapiens les produits, le fonctionnement du producteur, etc et essayer ainsi d'avoir le plus grand nombre possible d'adhérents pour que le déplacement revienne moins cher.
- **Gérer** les payements spécifiques à ce contrat et anticiper la période de renouvellement des
- Etre en contact régulier avec le Producteur et tenir au courant les adhérents de la vie de l'exploitation.
- Proposer et organiser au moins une visite ou journée coup de main chez le Producteur, de manière à rapprocher Producteurs et amapiens.

Vis à vis de l'association Gourmandignes :

- Connaître les différents contrats proposés, et pouvoir ainsi informer l'amapien.
- **Vérifier** que les nouveaux amapiens ont bien acquitté leur adhésion à l'association et transmettre le cas échéant la cotisation à la trésorière.
- Aller chercher les informations nécessaires chez le producteur pour l'élaboration de la feuille de choux (petit journal semestriel de Gourmandignes.
- S'assurer qu'il y ait toujours des contrats vierges de leur contrat dans le local
- Mettre à jour les informations "Contrat" sur le site internet (et blog). Ou faire en sorte que ça soit fait.